

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen
donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux
études de master de spécialisation en médecine pour l'année
académique 2024-2025**

Chirurgie Orthopédique et Traumatologie

Table des matières

_Toc157763574

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	4
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	4
	Les lieux de stages.....	4
	Modalités de répartition des stagiaires	4
2.1.1	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	5
2.2	L'épreuve.....	5
2.2.1	Description	5
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	8
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	8
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	9

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Chirurgie Orthopédique et Traumatologie** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Chirurgie Orthopédique et Traumatologie** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes, téléphone, adresse mail « student.uclouvain.be » et adresse mail principale)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

Les documents sont adressés par courrier à l'adresse suivante : Prof Olivier Cornu – Président du Master de Spécialisation en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie – Service de Chirurgie Orthopédique et Traumatologie – niveau -2/route 650 – Cliniques universitaires Saint-Luc UCL – av Hippocrate 10 -1200 Bruxelles. Une copie électronique des documents est également adressée par e-mail aux adresses suivantes : orthopedie@uclouvain.be; joelle.caudron@uclouvain.be; olivier.cornu@uclouvain.be

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est le seule habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'Ecole de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Pour la Chirurgie Orthopédique, les stagiaires qui ne présentent qu'un seul concours (4 semaines de stage) peuvent demander à effectuer le stage pré-concours dans un service de chirurgie auprès d'un.e chirurgien.ne référent.e, moyennant les accords respectifs du Président du Jury et du.de la chirurgien.ne référent.e, et que ce.tte dernier.e consente à éclairer le jury lors de la séance d'évaluation des candidat.es après le stage. Le.la candidat.e qui fera cette demande veillera à collecter et transmettre au jury, pour le dernier jour de stage, les notes de consultation anonymisées (5/semaine de stage), des rapports d'hospitalisation anonymisés (3/semaine de stage) et des présentations de cas cliniques selon le format powerpoint recommandé (1/semaine de stage). Les stagiaires prendront part activement aux séances d'enseignement et de présentation de cas organisées pendant la période de stage, dont l'accès sera présentiel et virtuel.

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président du master de spécialisation.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu et période de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4ème degré) du.de la candidat-e.

2.1.1 Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du/de la stagiaire dans l'équipe
- Les connaissances médicales et spécifiques à la spécialité
- L'aptitude, le comportement, la dextérité chirurgicale
- L'intérêt et la motivation du/de la stagiaire pour la spécialité dans ses différents aspects
- L'investissement personnel du/de la stagiaire lors du stage
- La participation aux séances de lecture collégiale
- La qualité des notes de consultation, d'hospitalisation et des présentations cliniques
- Le respect des consignes
- Tout manquement à l'éthique et à la probité durant le stage mais également au cours des périodes qui ont précédé le stage. En effet, l'entreprise d'une formation en spécialisation chirurgicale est avant tout basée sur un contrat moral et un respect mutuel entre le maître de stage et le candidat. La confiance est donc un paramètre d'une importance primordiale.

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances anatomiques et chirurgicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 30 points**

Description : Évaluation des connaissances anatomiques et chirurgicales sur base de questions d'anatomie comprenant 3 questions : une question du secteur locomoteur sur les membres ou le rachis, une question sur les cavités viscérales et leurs parois, c'est à dire thorax, abdomen et pelvis et une question cardiovasculaire ; la question du secteur locomoteur compte pour 50% des points. Les copies de l'examen sont anonymisées pour la correction. L'échec (<50%) à la question du secteur locomoteur et à l'ensemble de l'épreuve écrite est éliminatoire. Les manuels de référence sont : anatomie topographique (cours Prof Lengele), Surgical Exposures in Orthopaedics: The Anatomic Approach (Hoppenfeld, Surgical Exposures in Orthopaedics) 4th Edition, Kindle Edition (ISBN-13: 978-0781776233 : ISBN-10: 0781776236), Thieme Teaching Assistant Anatomy (Intégralité des planches de l'Atlas of anatomy (Gilroy et al) ; accessible depuis tout ordinateur connecté au réseau UCLouvain (bibliothèques, salles didactiques) ; accessible à distance via le site des bibliothèques et l'identification Proxy (identifiant et mot de passe UCLouvain).

- **Partie 2 : motivations pour la spécialité envisagée : 16 points (bonus)**

Description :

- La valorisation des publications et des communications scientifiques auprès des sociétés nationales ou internationales, liées à la spécialité, pour peu qu'elles aient été réalisées et finalisées pendant le parcours d'étude (Baccalauréat, Master). Les publications valorisées sont celles dans une revue avec comité de lecture et référencement sur PUBMED, comme auteur ou autrice ou co-auteur ou co-autrice, en rapport avec la spécialité à concurrence de 5 points par publication, avec un maximum de 10 points et valorisation de deux communications scientifiques réalisées à un congrès national ou international de la spécialité, à concurrence de 3 points par communication internationale et 1 point par communication nationale avec un maximum de 6 points ; Ces points viennent s'ajouter aux points obtenus à l'épreuve écrite, sans pouvoir dépasser le maximum de 30 points dévolus à l'épreuve. Ces bonifications ne sont accordées que si le.la candidat.e réussit l'épreuve écrite d'anatomie et obtient au moins 50% des points à la question d'anatomie consacrée au secteur locomoteur.
- Réalisation par le.la candidat.e d'une œuvre créatrice, dans un matériel de la spécialité (métal, plâtre, ciment,...), ne dépassant pas 10 cm³, témoignant de sa créativité, de sa précision, de sa méticulosité, d'une capacité de conception et d'une compréhension de la mécanique. Celle-ci peut être accompagnée d'une note explicative. Cette œuvre éclaire le jury mais ne donne pas lieu à une valorisation en points.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 80 points**

Description : Évaluation des connaissances anatomiques et chirurgicales sur base de questions d'anatomie comprenant 3 questions : une question du secteur locomoteur sur les membres ou le rachis, une question sur les cavités viscérales et leurs parois, c'est à dire thorax, abdomen et pelvis et une question cardiovasculaire ; la question du secteur locomoteur compte pour 50% des points. Les copies de l'examen sont anonymisées pour la correction. L'échec (<50%) à la question du secteur locomoteur et à l'ensemble de l'épreuve écrite est éliminatoire. Les manuels de référence sont : anatomie topographique (cours Prof Lengele), Surgical Exposures in Orthopaedics: The Anatomic Approach (Hoppenfeld, Surgical Exposures in Orthopaedics) 4th Edition, Kindle Edition (ISBN-13: 978-0781776233 : ISBN-10: 0781776236), Thieme Teaching Assistant Anatomy (Intégralité des planches de l'Atlas of anatomy (Gilroy et al) ; accessible depuis tout ordinateur connecté au réseau UCLouvain (bibliothèques, salles didactiques) ; accessible à distance via le site des bibliothèques et l'identification Proxy (identifiant et mot de passe UCLouvain).

- **Partie 2 : motivations pour la spécialité envisagée : 16 points (bonus)**

Description :

- La valorisation des publications et des communications scientifiques auprès des sociétés nationales ou internationales, liées à la spécialité, pour peu qu'elles aient été réalisées et finalisées pendant le parcours d'étude (Baccalauréat, Master). Les publications valorisées sont celles dans une revue avec comité de lecture et référencement sur PUBMED, comme auteur ou autrice ou co-auteur ou co-autrice, en rapport avec la spécialité à concurrence de 5 points par publication, avec un maximum de 10 points et valorisation de deux communications scientifiques réalisées à un congrès national ou international de la spécialité, à concurrence de 3 points par communication internationale et 1 point par communication nationale avec un maximum de 6 points ; Ces points viennent s'ajouter aux points obtenus à l'épreuve écrite, sans pouvoir dépasser le maximum de 30 points dévolus à l'épreuve. Ces bonifications ne sont accordées que si le.la candidat.e réussit l'épreuve écrite d'anatomie et obtient au moins 50% des points à la question d'anatomie consacrée au secteur locomoteur.
- Réalisation par le.la candidat.e d'une œuvre créatrice, dans un matériel de la spécialité (métal, plâtre, ciment,...), ne dépassant pas 10 cm³, témoignant de sa créativité, de sa précision, de sa méticulosité, d'une capacité de conception et d'une compréhension de la mécanique. Celle-ci peut être accompagnée d'une note explicative. Cette œuvre éclaire le jury mais ne donne pas lieu à une valorisation en points.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Pour être reçu provisoirement pour la spécialité médicale envisagée, le candidat doit avoir obtenu :

- au moins 50% à la question du secteur locomoteur et ;
- au moins 50% à l'épreuve écrite d'anatomie et ;
- une note supérieure à 50% pour l'évaluation des stages et ;
- une moyenne de 60 % sur l'ensemble de l'épreuve.

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat-es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Prof Olivier Cornu
Vice-président du master	Prof Pierre-Louis Docquier,
Secrétaire	Prof Olivier Barbier
Membre	Prof Xavier Banse
Membre	Prof Xavier Libouton
Membre	Prof Thomas Schubert
Membre extérieur	Prof Philippe de Timary

4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Les documents sont adressés par courrier à l'adresse suivante : Prof Olivier Cornu – Président du Master de Spécialisation en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie – Service de Chirurgie Orthopédique et Traumatologie – niveau -2/route 650 – Cliniques universitaires Saint-Luc UCL – av Hippocrate 10 -1200 Bruxelles. Une copie électronique des documents est également adressée par e-mail aux adresses suivantes : orthopedie@uclouvain.be ; joelle.caudron@uclouvain.be ; olivier.cornu@uclouvain.be	31 mars 2025
Interview de motivation		
Remise de l'épreuve créatrice		23/06/2025
Épreuve écrite	Examen en auditoire moyennant respect des consignes sanitaires applicables	23/06/2025
Épreuve orale		